



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Première Commission

20^e séance

Vendredi 20 octobre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. U Mya Than (Myanmar)

*En l'absence du Président, M. Guani (Uruguay),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10

Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom des pays du Groupe de Rio, la délégation de la Colombie a l'honneur de prendre la parole sur le point 75 w) de l'ordre du jour, intitulé « Armes légères ».

Le Groupe de Rio félicite les Nations Unies et les organisations sous-régionales pour l'action qu'elles mènent afin de lutter contre l'accumulation, la circulation déstabilisatrice et le commerce illicite des armes légères. Aux Amériques, les États de l'hémisphère se sont engagés à appliquer les dispositions de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes et de coopérer entre eux pour prévenir et, en fin de compte, éradiquer ces fléaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la Commission interaméricaine contre l'abus de drogues, ces mêmes États se sont engagés à appliquer des règlements type qui assument un rôle complémentaire dans la mise en oeuvre

de mesures destinées à faire en sorte que le commerce des armes à feu, pièces, composants et munitions ne puisse s'effectuer que sous contrôle strict aux points d'exportation, d'importation et de transit.

Différentes initiatives visant à lutter contre le trafic d'armes légères et à réduire l'accumulation et la circulation excessive de ces armes sont également en cours dans d'autres régions et sous-régions. Ces initiatives régionales traduisent la préoccupation croissante de la communauté internationale en ce qui concerne l'incidence de la prolifération incontrôlée et du commerce illicite d'armes légères sur la paix, la sécurité et le développement social et économique dans de nombreux pays et régions. Néanmoins, cette préoccupation devrait également aujourd'hui se atteindre les pays qui, en raison de l'absence de réglementation et de contrôle de la production, de la distribution, de l'exportation et de l'importation de ces armes, autorisent encore leur transfert sans restrictions majeures, ce qui facilite l'accès au marché des armes légères à des groupes et individus qui opèrent en marge de la loi. Cette situation encourage également la corruption chez ceux qui tirent parti de cette situation pour faire d'énormes profits. Plus que l'accumulation excessive d'armes légères qui n'aurait pas d'aussi graves conséquences si l'État exerçait un contrôle strict sur les armes, ce qui inquiète les pays membres du Groupe de Rio c'est la facilité d'accès à ces armes sur les marchés internationaux, leur circulation sans discrimination parmi la population civile, leur emploi dans des actions violentes qui, faute

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de contrôle efficace des États sur leur production et leur commerce, ont les conséquences les plus déstabilisatrices. Sur l'énorme quantité d'armes légères qui circulent dans les pays où les conflits armés ont pris fin, beaucoup sont introduites dans d'autres pays par des canaux clandestins et illicites.

Il convient de mettre fin à cette tendance par des mesures propres à empêcher les trafiquants et les criminels d'avoir accès à ces armes et de les acquérir aisément. Dans le cas contraire, les armes en circulation continueront à faire l'objet d'un commerce illégal ou serviront de monnaie d'échange contre des produits de première nécessité, des drogues ou autres produits illégaux. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, il est nécessaire que la communauté internationale continue sans relâche à mettre au point des méthodes communes pour contrôler et surveiller le commerce de ces armes, afin d'harmoniser les normes et procédures destinées à prévenir leur accumulation et leur circulation déstabilisatrice et d'éradiquer le trafic dans ce domaine.

En outre, il faut faire davantage pour renforcer la capacité des États à lutter contre la fabrication et le trafic des armes légères, des munitions et des explosifs par le biais de mesures telles que la création de comités multisectoriels pour coordonner et orienter les activités des organes et institutions nationaux chargés du contrôle de ces armes. La société civile joue également un rôle important dans la lutte contre la circulation déstabilisatrice et la fabrication des armes légères. Outre qu'elle aide à faire respecter les normes et règlements applicables, elle doit également continuer à insuffler une culture de paix qui stigmatise l'emploi de ces armes et contribuer à sensibiliser le public sur les conséquences déstabilisatrices de la circulation aveugle et du commerce illicite des armes légères.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer l'appui des membres du Groupe de Rio à l'Ambassadeur Carlos Dos Santos, du Mozambique, dans l'excellent travail qu'il fait à la tête du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects. Le Groupe de Rio se félicite également de l'aval donné par les pays membres du Mouvement des non alignés à la candidature de l'Ambassadeur Camilo Reyes, de Colombie, pour présider cette conférence.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de soumettre à

l'examen de la Commission le projet de résolution A/C.1/55/L.1, intitulé « Missiles ». Ce projet est présenté pour la deuxième année consécutive. Comme le texte de l'année dernière, il est centré sur la question des missiles dans tous ses aspects.

Les missiles entrent pour une grande part dans les opérations militaires et constituent un élément important dans les stratégies à cet égard. Aujourd'hui, toutes les grandes Puissances mondiales incorporent les missiles dans leurs plans militaires. Les missiles font partie intégrante des armes nucléaires, tout comme leurs vecteurs. Ils sont également un moyen efficace de transporter des armes chimiques et biologiques. De même, dans le domaine classique, nombre de pays ainsi que d'alliances militaires ont dévolu un rôle bien précis aux missiles pour réaliser des missions de frappe et pour dissuader l'adversaire de lancer des offensives militaires.

Récemment, des préoccupations se sont fait jour en raison de la mise au point de missiles aux niveaux mondial et régional. Nous partageons cette préoccupation et pensons que de tels développements peuvent compromettre la sécurité, notamment à l'échelle régionale. Cependant, étant donné la complexité de cette question, aucune approche ou solution commune n'est à portée de main. Les solutions partielles mises en place dans certains pays grâce à une coordination au niveau national ne peuvent être efficaces que sous certains aspects liés aux missiles mais en même temps elles pourraient avoir d'autres conséquences négatives. La question des missiles et de portée mondiale et des mesures partielles ou trop rigoureusement définies ne peuvent mener à des résultats généralement acceptés. Nous devons traiter sur le plan mondial cette question de caractère mondial.

Le projet de résolution sur les missiles présenté cette année reproduit presque intégralement le texte de l'année dernière. L'Assemblée générale, l'année dernière, demandait aux États Membres de transmettre au Secrétaire général leurs vues sur la question des missiles sous tous ses aspects. Certains pays, dont le mien, les ont transmises, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Le seul élément nouveau dans le projet de cette année est le paragraphe 2 du dispositif qui prie le Secrétaire général de créer un groupe d'experts pour l'aider à établir un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects. Le mandat de ce groupe, bien que très général, est cependant très précis. C'est ce qu'il faut, à notre avis, pour prendre un bon

départ dans un processus relatif à la question des missiles à l'échelle mondiale. Le fait d'entreprendre cette étude pourrait ouvrir la voie à de nouveaux efforts dans un avenir proche pour faire afin que cette question soit traitée de façon plus structurée au sein des Nations Unies.

Nous sommes tous conscients que les attitudes sur la façon de traiter la question des missiles sont différentes et que les initiatives prises jusqu'à présent ne l'ont pas été dans un cadre précis. Le dialogue est absent de ce très important domaine. Ce groupe d'études des Nations Unies constituerait la meilleure instance pour instaurer un dialogue constructif sur un sujet qui nous préoccupe tous. Nous espérons sincèrement que, grâce à l'appui le plus large possible accordé au projet de résolution à l'examen, nous pourrions mettre en place un groupe d'études des Nations Unies et commencer à avoir un débat fructueux sur la question l'année prochaine.

M. Mourao (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays du Marché commun du Sud, Mercosur – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay – et des États associés, Bolivie et Chili, sur la question du désarmement général.

À la dernière session de l'Assemblée, nous avons évoqué les principaux engagements contenus dans la Déclaration politique faisant des pays du Mercosur, de la Bolivie et du Chili, une zone de paix, signée lors du sommet présidentiel du Mercosur, tenu à Ushuaia, Argentine, le 24 juillet 1998. La Déclaration a été distribuée en tant que document A/53/297.

Aujourd'hui, je voudrais rappeler les mesures prises par les pays du Mercosur, la Bolivie et le Chili, pour concrétiser ces engagements. Premièrement, nous avons continué à renforcer les mécanismes de consultation et de coopération sur les questions de sécurité et de défense qui existent déjà dans la région et les liens qui existent entre eux. Au niveau régional, des mesures destinées à renforcer la confiance et à consolider la coopération et l'intégration ont été adoptées. Ainsi, un mécanisme commun d'enregistrement des acheteurs et des vendeurs d'armes légères a été créé, les activités de coopération dans le domaine du déminage se poursuivent et des réunions bilatérales ont eu lieu entre nos ministres de la défense.

Deuxièmement, notre volonté d'appuyer la pleine application et l'amélioration des différents instruments et mécanismes relatifs à la non-prolifération des armes

nucléaires et autres armes de destruction massive a été évoquée dans notre Déclaration marquant le trentième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), document A/54/833. Dans cette déclaration, nous avons également affirmé notre intention de faire tous les efforts nécessaires pour assurer la mise en oeuvre pleine et universelle du Traité afin de promouvoir l'objectif final, c'est-à-dire un monde exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. À ce titre, nous nous félicitons de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Chili, le 12 juillet dernier.

Troisièmement, nous sommes déterminés à progresser vers la consécration du Mercosur, de la Bolivie et du Chili comme zone exempte de mines terrestres antipersonnel et à nous efforcer d'étendre cette zone à l'ensemble de l'hémisphère occidental. L'année dernière, l'Argentine et le Brésil ont publié leurs rapports nationaux sur les mesures de transparence, conformément à l'article 7 de la Convention d'Ottawa, et le Gouvernement du Chili a entrepris ses activités de déminage. Par ailleurs, les 6 et 7 novembre prochain se tiendra à Buenos Aires un séminaire régional sur la destruction des mines, organisé par l'Argentine et le Canada avec la participation de l'Organisation des États américains et du Centre des Nations Unies pour la paix, dont le siège est à Lima. Cette rencontre permettra de débattre du processus de destruction des mines stockées et de l'expérience acquise dans cette tâche.

Quatrièmement, nous voudrions réaffirmer une fois encore notre volonté d'élargir et de structurer les informations que nous fournissons pour inclusion au Registre des armes classiques et d'établir une méthodologie uniforme pour donner des renseignements sur les dépenses militaires. Nous faisons nôtres les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts techniques gouvernementaux sur le fonctionnement et l'élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies et nous nous félicitons de l'initiative bilatérale prise entre l'Argentine et le Chili concernant l'instauration d'une méthodologie uniforme pour la présentation des informations se rapportant aux dépenses militaires.

Cinquièmement, nous continuons d'encourager la coopération pour l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Comme nous l'avons dit à la Conférence d'examen du TNP au nom des pays du Mercosur, de la Bolivie et du Chili, les activités nucléaires à des fins pacifiques doivent être menées sur la

base de la transparence et conformément aux normes internationalement acceptées de sûreté nucléaire et de protection physique des matières nucléaires. L'utilisation de l'énergie nucléaire dans notre région est étroitement liée à l'adoption et à la mise en oeuvre de mesures de sécurité strictes pour que l'emploi de cette forme d'énergie respecte l'environnement et soit ainsi mieux acceptée par nos populations.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre détermination d'aller de l'avant pour atteindre les objectifs de la Déclaration faisant du Mercosur une zone de paix afin de pouvoir dire avec satisfaction, dans un proche avenir, que nous avons pleinement atteint les buts que nous nous étions fixés.

M. Gahona (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Amérique latine et les Caraïbes ont réussi à rester à l'écart de la course aux armes nucléaires et à maîtriser certains conflits localisés exacerbés par la compétition née de la guerre froide. Pour ce faire, elles ont adopté une attitude déterminée et indépendante dans leur soutien au désarmement nucléaire et classique. Avec la signature du Traité de Tlatelolco, l'Amérique latine et les Caraïbes sont devenues la première région habitée exempte d'armes nucléaires. Dans le contexte actuel du désarmement, nous sommes satisfaits de l'active participation de ses membres à toutes les instances et mécanismes qui ouvrent certaines possibilités pour le désarmement nucléaire complet, considéré à juste titre comme un objectif pour toute l'humanité. Cela dit, nous partageons la préoccupation de larges secteurs de la communauté internationale en raison du manque de progrès dans la mise sur pied de ce processus et dans la simple définition des voies qui devraient mener inexorablement au désarmement général, notamment au désarmement nucléaire.

Nous sommes également conscients que nos problèmes concernant la sécurité ont leurs propres particularités. Nous ne nous sentons donc pas encore à l'abri de conflits, notamment de conflits sous-jacents dus à la pauvreté et à la marginalisation, ni complètement à l'abri des tensions mondiales. C'est pourquoi la région, sans ignorer la haute priorité qui doit être accordée au processus qui mènera au désarmement, notamment au désarmement nucléaire, attache une grande importance, entre autres, aux futures négociations sur le commerce illégal des armes légères, une question proche de ses propres problèmes sociaux, économiques et de sécurité.

Dans ses activités, le Centre régional prend en compte cette préoccupation régionale et a mis l'accent sur la relation existant entre la sécurité et le développement.

Tout cela nous conduit à nous féliciter de la décision de l'Assemblée générale, à sa dernière session, d'approuver le rétablissement du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, appuyant l'action menée par certains pays de la région et un consensus régional en faveur de cette mesure. Aujourd'hui, un an après le rétablissement du Centre, nous apprécions la diversité de ses activités, inspirées essentiellement par la notion de paix. Le projet de résolution A/C.1/55/L.17 que je présente en ma qualité de Président du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se félicite des effets positifs de cette décision collective opportune. Nous espérons que le projet de résolution une fois de plus bénéficiera de l'appui le plus large de l'Assemblée.

Avec le rétablissement du Centre, le Département des affaires de désarmement a rendu l'Organisation plus proche de notre région. Le Centre a pour mandat général, entre autres, d'aider les États dans les négociations multilatérales en faveur du désarmement, dans le déroulement des délibérations en vue d'adopter des règles et des accords, dans la promotion de la transparence en matière d'armements ainsi que d'une approche régionale à l'égard du désarmement dans tous ses aspects, notamment du désarmement nucléaire. À nos yeux, ce mandat vient au bon moment et sera des plus bénéfiques pour la région, notamment pour ce qui est de la préparation des importantes négociations touchant au désarmement et à la maîtrise des armements qui auront sans nul doute des retombées positives sur la question de la sécurité régionale. La région attache une grande importance à la préparation et à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects prévue pour 2001. C'est pourquoi le projet de résolution souligne les activités très diverses menées par le Centre au cours de l'année et invite également les États de la région à s'associer à ces activités et à l'élaboration de son programme de travail en faisant davantage appel aux moyens dont il dispose. Ainsi, les travaux du Centre répondront aux requêtes et intérêts des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en tenant compte de leurs particularités dans le cadre du vaste sujet de la sécurité et du développement. Un ordre du jour du Centre ainsi mis au point serait des plus utiles puisqu'il

nous aiderait à avoir une vision commune de nos problèmes de sécurité et nous permettrait d'avoir une position plus cohérente en ce qui concerne les problèmes de sécurité et de développement au niveau mondial.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États d'Asie centrale, à savoir la République du Kazakhstan, la République kirghize, la République du Tadjikistan, le Turkménistan et la République d'Ouzbékistan. Je voudrais présenter à la Commission le projet de résolution A/C.1/55/L.45/Rev.1, intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ». Ce projet a été préparé en commun.

Dans son libellé, ce projet est très proche des résolutions 52/38 S et 53/77 A de l'Assemblée générale qui, ces dernières années, ont bénéficié d'un large appui et ont été adoptées par l'Assemblée générale par consensus. Le projet de résolution actuellement à l'examen tient compte des nouveaux développements qui se sont produits depuis lors en liaison avec la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes très satisfaits de constater que la question de la création des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée a été bien intégrée dans l'ordre du jour du désarmement international. Aujourd'hui, il est universellement reconnu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires accroît la stabilité régionale et contribue dans une grande mesure au renforcement de la paix et de la stabilité internationales tout en étant un appui ferme au processus du désarmement et de la non-prolifération.

Nous nous félicitons de la participation active de la communauté internationale au processus de développement des zones exemptes d'armes nucléaires créées dans différentes régions du monde. À ce jour, ces efforts ont permis d'établir avec succès de telles zones en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Amérique latine et au Caraïbes. Les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba contribuent grandement au maintien et au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et représente un pas important vers la réalisation des principes et objectifs du processus du désarmement et de la non-prolifération. De même, elles jouent un rôle important en matière de paix et de sécurité internationales.

Depuis l'adoption par consensus de la résolution 53/77 A de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1998, les pays d'Asie centrale, avec l'aide substantielle des Nations Unies, ont tenu une série de réunions et de consultations intensives avec des experts de nos pays sur la création de la zone. Ces discussions nous ont permis de progresser dans l'étude d'un traité sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À cet égard, nous tenons à exprimer nos remerciements à M. Kofi Annan, Secrétaire général, au Département des affaires de désarmement, dirigé par M. Dhanapala ainsi qu'au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, dirigé par M. Tsutomu Ishiguri, pour l'aide qu'ils ont apportée au processus en cours. Au nom des cinq pays d'Asie centrale, j'exprime l'espoir sincère que ce projet de résolution, comme les précédentes résolutions similaires, recevra l'appui unanime des délégations et sera adopté par consensus au cours de la présente session de la Commission.

M. Ogunbanwo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, avant de présenter le projet de résolution A/C.1/55/L.13 au nom des coauteurs, permettez à ma délégation de se joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au groupe de boursiers du désarmement de la promotion de cette année qui effectuent une visite d'études au Siège des Nations Unies, à New York, afin de se familiariser avec les travaux de la Première Commission et du Département des affaires de désarmement. Nous espérons que leur visite d'études leur permettra d'acquérir une expérience enrichissante qui aura une incidence positive sur leurs futures carrières.

Le but de mon intervention est de présenter le projet de résolution A/C.1/55/L.13, intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement », au nom des délégations suivantes : Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Éthiopie, Finlande, Allemagne, Ghana, Grèce, Guinée, Japon, Libéria, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Pakistan, Roumanie, Fédération de Russie, Sierra Leone, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Tunisie, États-Unis d'Amérique, Zambie, Zimbabwe et ma propre délégation.

La décision d'instituer un programme de bourses d'études sur le désarmement a été prise par l'Assemblée générale en 1978, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'objectif déclaré de ce programme était d'encourager

l'expérience en matière de désarmement dans divers États Membres, notamment dans les pays en développement. Depuis sa création, le programme s'est constamment efforcé de répondre aux objectifs établis par l'Assemblée générale à cet égard. Une évaluation de l'efficacité et de l'impact du programme a montré ce qui suit : en 1979, lorsque le programme a été mis en place, il a formé 20 fonctionnaires de 20 pays. À la fin de cette année, le programme aura formé environ 500 fonctionnaires de plus de 150 pays qui, aujourd'hui, sont bien informés de toutes les questions de désarmement et de sécurité.

Outre le fait qu'il bénéficie à titre individuel aux boursiers, le programme est également d'une grande utilité pour les services diplomatiques dont les boursiers sont membres et les différentes institutions multilatérales de désarmement grâce aux rapports détaillés et bien structurés réalisés par les boursiers. Nombre d'entre eux ont opéré comme représentants à l'étranger au titre de membres de missions permanentes de leurs pays, notamment en qualité d'ambassadeurs. De fait, plusieurs anciens boursiers sont présents ici et participent aux travaux de la Première Commission en qualité de représentants de leurs pays. En 1999, le Bureau des services de contrôle interne a examiné et évalué les différents programmes des Nations Unies. Dans son rapport, le Bureau a décrit le programme des bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement comme « le programme de formation des Nations Unies le plus réussi de tout le système de l'ONU ».

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements à tous les États Membres et organisations qui ont constamment appuyé le programme, contribuant ainsi à son succès. Nous remercions également le Secrétaire général pour la rapidité avec laquelle l'Organisation a fait évoluer le programme au cours des années. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus lorsqu'il sera mis aux voix.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole pour exercer leur droit de réponse.

M. Itzhaki (Israël) (*parle en anglais*) : Afin de ne pas abuser du précieux temps de la Commission, je répondrai brièvement à l'intervention faite au début de

la semaine par le représentant iraquien en ce qui concerne le Traité sur les missiles antimissile balistiques. Il convient de souligner que la question à l'examen est une question purement bilatérale entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Il n'est pas acceptable que la délégation iraquienne utilise ce débat comme prétexte pour porter des accusations contre Israël et ses relations avec les États-Unis.

Par ailleurs, je voudrais exprimer l'étonnement de ma délégation car ces allégations émanent d'un pays bien connu pour utiliser des missiles lors d'attaques contre des populations civiles. L'Iraq n'est donc pas habilité à remettre en question les besoins d'Israël en matière de missiles de défense, étant donné que des civils israéliens ont, à plusieurs reprises, été la cible de missiles iraqiens. Israël n'a donc pas à s'excuser si, pour des raisons bien connues, il se trouve dans l'obligation de protéger ses citoyens contre toute attaque. Il est quelque peu paradoxal de constater que la nécessité où nous sommes de disposer de missiles de défense soit remis en question par la nation même qui continue de nous menacer, notamment si l'on se rapporte à la récente déclaration de son Président à cet égard.

M. Mohammed (Iraq) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour répondre au point qui vient d'être soulevé. Il est vraiment étonnant que le représentant d'Israël parle du désarmement de l'Iraq alors que nous savons tous qu'Israël n'a pas adhéré aux traités et conventions internationaux portant sur les armes de destruction massive, tant sur les plans multilatéral que bilatéral. Israël possède un arsenal qui s'accroît constamment. Il bafoue tous les appels internationaux et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à ce sujet.

Il semble que le précédent orateur feigne d'ignorer qu'en 1981 l'Iraq a été la cible d'une attaque. La résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité appelait Israël à se conformer aux traités internationaux et à s'associer au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La question du désarmement de l'Iraq doit être examinée par l'Iraq. Des mécanismes précis ont été établis à cette fin. Nous sommes soumis à de rigoureuses sanctions internationales et à des attaques quotidiennes sans mandat du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 15 h 45.